

Les échos de **MORIEUX**

LE TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS DE MORIEUX

N° 15 Décembre 2022



► lamballe-armor.bzh



Lamballe-Armor
en Penthièvre

ÉDITO

L'année dernière à la même époque j'en appelais à la responsabilité de tous, pour lutter contre la covid 19. Nous pensions les uns et les autres en avoir fini avec les crises successives que nous avons subie jusqu'à maintenant. Eh bien non, est venu se rajouter la crise énergétique que nous connaissons depuis quelques mois et qui nous conduit à avoir une responsabilité collective de tous nos comportements dans nos actions relatives aux dépenses énergétiques.

Il en va de la responsabilité de chacun, dans nos bâtiments publics, administratifs, associatifs, sportifs, nos écoles, de veiller à la bonne utilisation de l'éclairage, du chauffage et des énergies en générale. A l'échelle de la ville de Lamballe-Armor, 49% de nos dépenses d'électricité et de gaz correspondent à 195 bâtiments communaux répartis sur 132 sites.



Concernant l'éclairage public qui représente 17% du montant de la facture actuellement, malgré la modernisation et le rajeunissement de notre parc par l'emploi de leds, celui-ci reste toutefois assez élevé. Aussi, nous allons agir sur le temps de fonctionnement de l'éclairage en procédant à une diminution partout où il sera utile de le faire. A compter du 14 Novembre, il en a été décidé que :

Sur le secteur de Lamballe centre et ses axes principaux, la traversée de Planguenoul et des ponts Neufs à Morieux (RD 786) sont en éclairage permanent pour des raisons de sécurité. Un dispositif de baisse d'intensité lumineuse sera toutefois mis en œuvre sur la tranche horaire de 21h-6h30.

Sur le secteur de Lamballe-centre non concerné par l'éclairage permanent:

- L'éclairage public s'allumera à 6h30 le matin et s'éteindra à 21 h en semaine du lundi au vendredi.
- L'éclairage public s'allumera à 7h30 le matin et s'éteindra à 21 h du samedi matin au dimanche soir inclus.

Directeur de la publication :

Philippe Hercouët

Crédits photos : Sabrina LE ROUX,
Agnès DESBOIS, Catherine GUINARD

Impression : Imprigraph de Arradon

Diffusion : 550

Distribution : Médiapost – Trégueux



Sur tout le reste du territoire de Lamballe-Armor:

- L'éclairage public s'allumera à 6h30 le matin et s'éteindra à 21 h en semaine du lundi au vendredi.
- L'éclairage public s'allumera à 8h00 le matin et s'éteindra à 21 h du samedi matin au dimanche soir inclus.

Outre l'économie budgétaire réalisée ainsi, nous apportons notre pierre à l'édifice contre la pollution lumineuse nocturne, source de bien des désagréments sur la faune et la flore.

Vous me direz alors pourquoi avoir maintenu la pose des guirlandes de Noël. Je ne crois pas qu'il faille rajouter de la morosité à la morosité en n'illuminant pas notre bourg. Nous avons tous besoin à un moment donné de ces moments magiques et festifs dans cette période de fin d'année et c'est la raison pour laquelle la collectivité a décidé de maintenir les illuminations.

L'aménagement du site Béliard continue avec l'installation de sanitaires. Ils étaient attendus et sont en service depuis le 26 octobre dernier.

Ils s'inscrivent dans la sobriété énergétique puisque, ni eau, ni électricité, sont utiles pour son fonctionnement et peu chronophage en terme d'entretien pour nos agents communaux.

Malheureusement, nous déplorons après une quinzaine de jours d'exploitation, que des dégradations soient commises sur cette nouvelle structure pour lesquelles une plainte a été déposée auprès des autorités.

La période des fêtes de fin d'année que nous allons traverser, au milieu de cette crise géopolitique et énergétique, doit néanmoins nous permettre de nous retrouver en famille ou entre amis pour savourer ces instants.

Pour ma part, je serai heureux de vous retrouver lors de la traditionnelle cérémonie des vœux,

le vendredi 20 Janvier à 18h30 à la salle Éole.



D'ici là je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année!

Pierrick Briens
Le Maire délégué



> Culture

Éveil musical

Autour de comptines aux milles petites histoires, les tout-petits, accompagnés d'un adulte, découvrent la musique lors d'un joli moment de partage.

Pour les enfants de 0 à 3 ans

Gratuit, places limitées, inscription auprès des bibliothèques

Mercredi 07 déc. > Bibliothèque - Coëtmieux > 10h - 02 96 34 68 61 - bibliotheque-coetmieux@orange.fr

> La Boussole - Centre Social Intercommunal

Anim'&Vous

VIENS FAIRE TON CIRQUE !

Un enfant, un parent, des agrès de cirque... David Dérosais, formateur bienveillant à Vis Comica vous propose de venir découvrir ce monde pendant trois heures (avec des pauses !) : l'occasion de vivre un moment ludique et privilégié avec un membre de sa famille, tout en s'initiant aux arts du cirque. Une petite surprise en fin d'atelier...

Binômes parent / enfant (à partir de 7 ans) - Lundi 19 décembre - 14h

Vis Comica - 3, Le Bas Chemin - Quessoy

Gratuit - Places limitées - Sur inscription - 06 20 86 00 74

> Déchets ménagers

Calendrier de collecte

En décembre, les calendriers de collecte 2023 seront envoyés par voie postale à chaque ménage du territoire de Lamballe Terre & Mer ayant un bac d'ordures ménagères.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des calendriers de collecte sur le site de Lamballe Terre & Mer :

lamballe-terre-mer.bzh/vivre-et-habiter/collecte-des-dechets

compensation sur site ou sur une autre parcelle. Dans certains cas, il y a autorisation sans demande de compensation. Pour chaque dossier, la décision finale appartient au maire.

Couper des arbres pour du bois de chauffe, une extension, un regroupement parcellaire... demande de se renseigner auprès des services compétents avant toute intervention.

Ces protections ont été mises en place afin de préserver le milieu naturel et donc la qualité de l'eau, le maintien des terres arables, la protection de la biodiversité... Ces éléments arborés ont le pouvoir de capter le carbone, réguler les températures et protéger des aléas climatiques mais également d'embellir le paysage et de fournir du bois de chauffage.

> Enfance Jeunesse

La Direction Enfance Jeunesse recrute pour l'Été 2023 !!

La direction enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de ses nombreuses activités estivales (accueils de loisirs 3-11 ans, animations ados, séjours...) recherche pour l'été 2023 :

- Des animateurs (Stagiaires BAFA et BAFA et équivalents)
- Des directeurs (BAFD) et adjoints (stagiaires BAFD, BAFA avec expérience),
- Des personnels d'entretien et de restauration,
- Un animateur référent de l'accueil des enfants en situation de handicap,
- Un agent technique (logistique, montage de camps...).

Les candidatures (lettres + CV) sont à adresser pour :

Animateurs diplômés (BAFA ou équivalent) : pour le mardi 31/01/23 et une seconde date* au lundi 06/03/23.

Directeurs et adjoints : pour le mardi 31/01/23 et une seconde date* au lundi 06/03/23.

Animateur référent handicap : pour le mardi 31/01/23 et une seconde date* au lundi 06/03/23,

Stagiaires BAFA : pour le lundi 06/03/23,

Personnels entretien et restauration & Agent technique : pour le lundi 06/03/23.

**seconde date / selon postes restants à pourvoir.*

Renseignements et candidatures :

Direction enfance jeunesse 02-96-50-59-54

enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh

> CIAS

Le CIAS recrute, rejoignez-nous !

Vous avez l'envie d'aider et recherchez un métier où vous vous sentez utile ?

Vos qualités humaines, d'empathie, d'accompagnement peuvent être valorisées dans les métiers de l'aide à domicile.

Le CIAS prend soin de nos aînés, leur permet de vivre chez eux, grâce aux agents du domicile qui remplissent cette mission chaque jour.

Pour un travail permanent ou saisonnier, contactez le CIAS Lamballe Terre & Mer - 02 96 50 73 20

Plus d'informations sur www.lamballe-terre-mer.bzh

> Environnement

Arbre, haie, boisement...reneignez-vous avant de couper !

Si couper, élaguer ou recéper des arbres fait partie de leur gestion, tout n'est pas permis au niveau réglementaire. Particuliers ou exploitants agricoles, renseignez-vous auprès des services compétents avant toute intervention.

Zoom sur les mesures de protection Informations complémentaires

Type de mesure	Règlement	Éléments concernés et contraintes	Organisme compétent
Code Rural	Article L.411-28	Un exploitant agricole locataire est obligé de demander l'accord du propriétaire de la parcelle s'il souhaite araser une haie.	De droit
Loi paysage Apparaît au Plan Local d'Urbanisme	Code de l'urbanisme Articles L.151.19 et L.151.23	Éléments ligneux (essence comportant du bois, comme l'églantier, l'ajoncs, le genêt, le charme, le noisetier, le saule, le châtaignier, le chêne etc.) présentant un intérêt écologique et repérés dans le Plan Local d'Urbanisme. > Nécessite une compensation suite à abattage définitif.	Mairie
Espace boisé classé (EBC) Apparaît au Plan Local d'Urbanisme	Code de l'urbanisme Articles L.113.1 et L.113.2	Arbres isolés, haies, alignements d'arbres, bois, forêts, parcs repérés dans le Plan Local d'Urbanisme. > Défrichage interdit, coupes et abattages soumis à autorisation préalable.	Mairie
Fiche 7 des Bonnes Conditions Agro- Environnementales (BCAE7)	Politique Agricole Commune (PAC)	Toutes les haies, sans exception, doivent être déclarées à la PAC. On entend, par haie, un linéaire de végétation avec présence d'arbres et d'arbustes ou linéaire d'arbres et/ou arbustes avec une végétation ligneuse. > Induit une compensation pour chaque abattage définitif. > Définit l'interdiction de la taille des haies entre le 1 ^{er} avril et le 31 juillet.	DDTM
Code Civil	Article 671 et 672	Arbres supérieurs à 2 m de hauteur > Présence du tronc des arbres à minimum 2 mètres de la ligne séparatrice des deux parcelles Arbustes inférieurs à 0,5 mètre de hauteur > Présence du tronc des arbustes à minimum 0,5 mètre de la ligne séparatrice des deux parcelles Le voisin peut exiger que les essences plantées à une distance moindre que la distance légale, soient arrachées ou réduits à la hauteur prescrite (sauf arbres âgés de plus de 30 ans)	De droit

Informations complémentaires

Si aucune demande préalable n'est réalisée, le pouvoir de police revient alors au maire qui rédigera une mise en demeure. En général, la remise en état du site par de nouvelles plantations est exigée en respectant un cahier des charges strict : choix des essences, distance entre les plants, mise en place de protections gibiers et de paillage, entretien des linéaires et remplacement des plants morts...). Toutefois, si les prescriptions de la mairie ne sont pas respectées ou si un tiers porte plainte sans passer par la mairie, l'affaire reviendra alors au tribunal.

INFORMATIONS



Le monoxyde de carbone est un gaz très dangereux .
Il ne se voit pas et ne sent rien, mais quand on le respire, il prend la place de l'oxygène.

Attention ! Quand un appareil de chauffage ou de cuisson marche, si vous avez mal à la tête, envie de vomir ou si vous vous sentez mal, il y a peut-être du monoxyde de carbone chez vous.

Pour se protéger

Tous les ans, avant l'hiver, faites vérifier vos appareils de chauffage par un professionnel : chaudière, conduit, chauffe-eau, poêle, cheminée, etc.

Demandez-lui une « attestation d'entretien » qui prouve que l'appareil est bien entretenu.

Si un professionnel installe une chaudière au gaz, demandez-lui une « attestation de conformité » qui prouve qu'elle est bien installée.

Bien utiliser vos appareils :

- si vous utilisez un poêle à bois, n'utilisez que du bois (sans verni et sans peinture),
- ne laissez pas votre moteur de voiture allumé dans le garage,
- utilisez un chauffage d'appoint au maximum 2 heures de suite et dans une pièce avec aération,
- ne bouchez pas les ouvertures qui permettent à l'air de circuler (sous les portes, dans la cuisine, la salle de bain, etc.),
- aérez chaque jour votre logement pendant au moins 10 minutes, même en hiver.

En cas de doute, ouvrez les fenêtres et les portes, arrêtez les appareils de chauffage et de cuisson, sortez de chez vous, appelez les secours :

18 (Pompiers), 15 (Samu), 114 (Personnes sourdes et malentendantes)

RESTAURANT SCOLAIRE



Catherine GUINARD, notre cuisinière du restaurant scolaire, vous propose la recette de:

La soupe à l'oignon



Facile



15 minutes



Bon marché



40 minutes

Ingrédients:

- ★ 250 gr d'oignons
- ★ 50 gr de beurre demi-sel
- ★ 1 filet d'huile
- ★ Gros sel, sel fin et poivre
- ★ Croûtons
- ★ Gruyère râpé
- ★ 2 litres



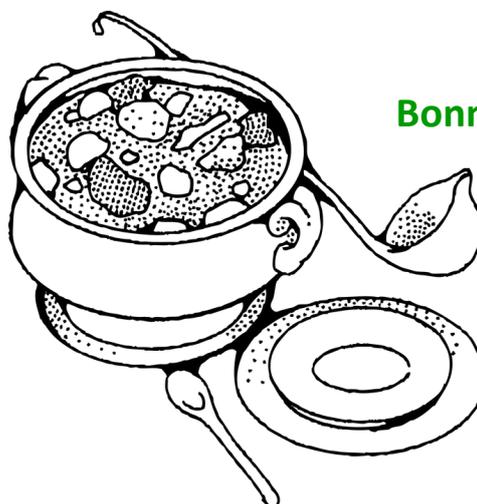
Réalisation:

1. Faire dorer le beurre et l'huile dans une casserole,
2. Ajoutez les oignons émincés puis une pincée de gros sel et laissez cuire 10 minutes,
3. Ensuite mettez 500 ml d'eau salée et poivrée et cuire à couvert pendant 10 minutes,
4. Versez les 1,5 litres restants. Couvrez et laissez cuire ,
5. Vérifiez l'assaisonnement.

Vous pouvez ajouter des croûtons et du gruyère

Les enfants adorent cette soupe,
Alors c'est avec plaisir que je l'a partage!

Nous avons tous ou presque, le
souvenir d'avoir mangé une bonne
soupe à l'oignon lors d'une fin de
soirée de mariage, un anniversaire
ou pour les fêtes de fin d'année.



Bonne dégustation !



Le gaspillage alimentaire

Pendant 3 semaines, L'équipe du restaurant scolaire a réalisé avec les enfants une opération de pesées des déchets et sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

À la fin de chaque service, 4 enfants accompagnés d'un adulte effectuaient la pesée des déchets en 3 parties: L'entrée, le plat et le dessert.

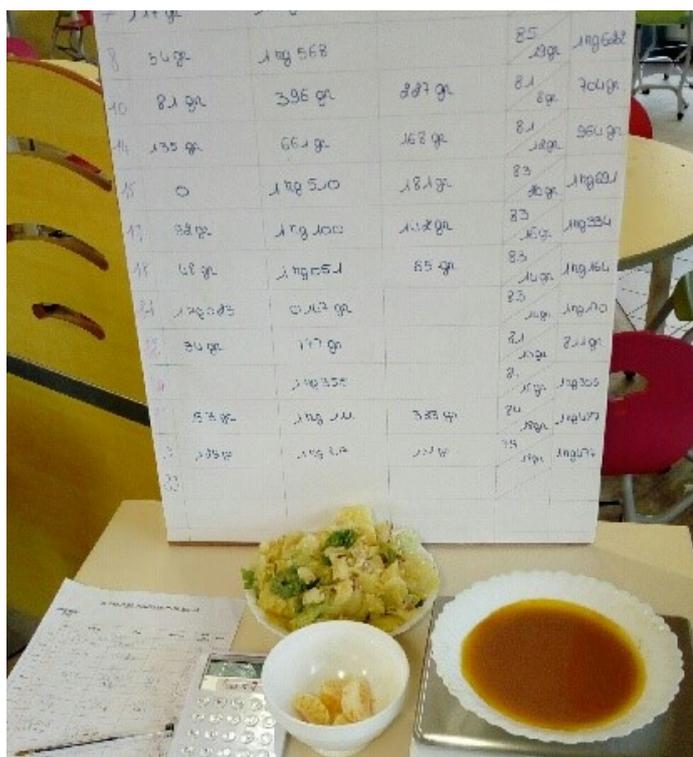
Le 1er enfant pèsait les déchets, le 2ème écrivais, le 3ème calculais et le 4ème annonçais à haute voix le poids total de déchets, le nombre de repas servis puis la quantité de gaspillage à l'assiette.

Les enfants qui ont participé ont été très actifs et contents de réaliser cette opération!

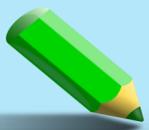
Cette action vertueuse s'inscrit dans une démarche de sensibilisation des élèves à la lutte contre le gaspillage alimentaire et de respect de la loi ÉGALIM et de la loi CLIMAT ET RÉSILIENCE concernant la restauration collective visant à améliorer la qualité des matières premières achetées et réduire le gaspillage alimentaire.

Beaucoup d'élèves se sont dits prêts pour adopter de nouveaux comportements et moins gaspiller, pour mieux consommer.

À nous tous d'adopter les bons gestes pour moins gaspiller, tout en mangeant des produits de qualité!



INFOS ÉCOLE



L'École dehors c'est reparti pour les PS /MS de la classe Maternelle!



Les enfants ont classe dehors à raison de 2 fois par période environ comme l'année dernière dans le jardin de la Mairie.

Au programme : jeux libres et ateliers avec Joëlle l'ATSEM, Marion l'animatrice nature et Estelle la maîtresse (Distinction oiseaux/mammifères; les divers régimes alimentaires des animaux; les couleurs de la nature, langage, bricolage de la nature etc...) dégustation de tisanes , danses et chants autour du hêtre ... autant d'activités riches en découvertes et apprentissages attendues avec impatience par les enfants et par la maîtresse!



Le frelon asiatique ou frelon à pattes jaunes



Contrairement aux prévisions des scientifiques chargés de suivre le développement de cet envahisseur, le nombre de colonies continue à augmenter fortement en France ainsi que sur notre territoire.

Si en 2021, 4 à 5 nids ont été détruits, **nous avons éliminé cette année à Morieux 9 nids de primaires et 7 nids adultes.**

Vous pensez encore que les nids ne peuvent être que dans les arbres ? et bien, détromper vous ! Nous en trouvons à ce jour au ras du sol ! (Voir photo prise près des Noës)

Une colonie de 3 000 spécimens soit une ruche peut détruire dans leurs vies 150 à 200 000 insectes dont des abeilles. D'autant plus que le frelon est indirectement très dangereux pour l'Homme voir mortel, il se nourrit des abeilles qui sont essentielles à la biodiversité et donc à notre survie.

A ce jour, 30 % des agriculteurs comptent éventuellement arrêter leurs activités.

Le réchauffement des mois d'hiver contribue à la fondation de plus en plus précoce des nids des pattes jaunes !

Depuis octobre, l'invasion du bruit et des ruches a dépassé tous les records. La campagne de destructions de nids de L. T. M. a eu une hausse exponentielle sur ces occupants ! Plus de 1 000 nids ont été détruits soit 3 fois plus que 2020 et 2.5 fois que 2021. A l'automne 150 à 200 fondatrices vont hiberner pour l'an prochain et au printemps 15 à 20 d'entre elles vont créer un nid.

Je remercie les volontaires qui depuis 4 ans ont mis tout en œuvre pour l'extinction de cette espèce en créant des pièges.

Nous vous conseillons de bien vérifier vos matériaux extérieurs pour ne pas avoir une mauvaise surprise lors de votre utilisation et éviter tous risques de danger important. A partir du printemps il vous faudra commencer à installer les pièges pour limiter la propagation de ces frelons l'année prochaine. En Août, le combat continuera, les pièges seront les seules solutions pour limiter les attaques.

Très impliqué dans la lutte contre le frelon asiatique, je suis à votre entière disposition pour l'installation de vos pièges au printemps prochain si besoin.

Gilles ROUGET

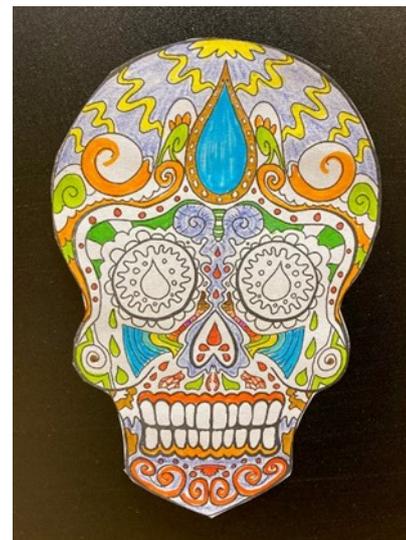
06 60 71 47 08

INFOS BIBLIOTHÈQUE

Ce trimestre a été l'occasion pour les enfants de venir fêter Halloween à la bibliothèque.



Ils ont pu fabriquer un masque graphique et coloré calavera lors de la *Fabrique* du mercredi 12 octobre, sur le thème « Dia de los Muertos ». Ouverte aux enfants de 5 à 10 ans, sans nécessité d'abonnement, cette animation a été un franc succès, avec une vingtaine de participants. Le bouche à oreilles a semble-t-il porté ses fruits.



Le mois d'octobre nous a également permis de recevoir les enfants de l'école Charlie Chaplin pour un moment convivial. Chaque classe a pu écouter une histoire lue par une animatrice de l'équipe de Lamballe, et emprunter des livres.



Nous espérons réitérer l'expérience le samedi 3 décembre, avec une nouvelle *Fabrique* sur le thème « Noël en papier », organisée le jour du marché de Noël de l'Amicale Laïque.

Un appel a, par ailleurs, été lancé aux assistantes maternelles pour qu'elles se manifestent si elles souhaitent que des séances de lecture gratuites soient mises en place pour les tout-petits, selon leurs envies et besoins, sur les créneaux horaires qui leur conviendraient.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à écrire à :

bibliotheque@lamballe-armor.bzh ou à passer nous voir.

Pour rappel, la bibliothèque est ouverte aux horaires suivants :

⇒ Le mercredi de 15h30 à 17h30

⇒ Le samedi de 10h à 12h

En attendant de vous y voir, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année.

L'équipe de bénévoles

AMICALE LAÏQUE

Le 23/9/2022 a eu lieu l'élection du nouveau bureau de l'Amicale Laïque de l'école Charlie Chaplin.

Les nouveaux membre élus :

Présidente: Pascale Macé

Vice-présidente: Vanessa Ricard

Trésorière: Noémie Le Baron

Trésorier-adjoint: Samuel Richeux

Secrétaire: Séverine Cotte

Secrétaire-adjointe: Caroline Charles



Le samedi 11 mars 2023 soirée Karaoké-Pasta proposé par l'amicale Laïque à la salle ÉOLE .

Réservation par mail alcharliechapin@gmail.com ou au 06.15.13.93.50



La nouvelle équipe de l'Amicale Laïque vous propose fêtes et manifestations tout au long de l'année.

Alors d'ores et déjà, notez :



11/03/2022 Soirée KARAOKE-PASTA

Avril PHOTOS DE CLASSES

25/06/2022 FÊTE DE L'ÉCOLE

Et pour rester toujours informés...



INFOS ASSOCIATIONS



PHYSIC HARMONY



SOPHROLOGIE

Séances en groupe les lundis de 19 H 00 à 20 H 00
Démarrage le 9 janvier 2023

« Un temps pour soi, pour une meilleure qualité de vie »



Nous vous souhaitons de bonnes fêtes et une belle année 2023 !!

Sylvie TROUCHARD – Sophrologue - Enseignante de Viêt Tai Chi Ecole Nghĩa Hô et Méditation
Site internet : www.physicharmony.com - @ : vtcmorieux@gmail.com

MORISOL



L'association MORISOL a organisé une conférence sur le thème de l'Aromathérapie et l'utilisation des huiles essentielles qui a eu lieu le Vendredi 18 Novembre .

Cette soirée, animée par Céline LANGLAIS Docteur en Pharmacie a rencontré un joli succès et les participants étaient ravis!



Nous Collectons TOUT BOUCHON EN PLASTIQUE D'ORDRE ALIMENTAIRE OU MÉNAGER , BOUCHONS LIÈGE

Pour information, la collecte du Samedi 31 Décembre n'aura pas lieu.
NOUS VOUS SOUHAITONS DE JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNÉE PRENEZ SOIN DE VOUS!!

Catherine CORBEL, Présidente



ARTMOR'ZIK débutera sa saison d'animations par une **pièce théâtrale créée par ARDITI, LUCHINI et VANEK** en 1995, le **vendredi 3 février à 20h30** à la salle ÉOLE.

L'association ARTMOR'ZIK a pu organiser deux animations au cours de l'année 2022, avec l'incertitude de pouvoir les maintenir à cause des risques de COVID ; la pièce théâtrale « Le béret de la tortue » de Jean DELL et Gérald SIBLEYRAS du samedi 12 février a été fort appréciée.

Le 1^{er} octobre, 260 personnes avaient réservé leur soirée pour le spectacle de chants et de musiques corses, dirigée par l'expérimenté et président de ALTE VOCE, Jean MATTEI. Deux heures de bonne ambiance pour entendre les voix des montagnes, des secrets et de la tradition corse. Cette animation, soutenue par Lamballe-Armor et par de nombreux sponsors qu'au nom d'ARTMOR'ZIK je remercie, trouvait pleinement sa place à la salle ÉOLE, connue pour son acoustique de qualité et son confort grâce aux gradins.

Ils sont 3 amis. Ils se nomment Marc, Serge et Yvan. Ils sont amis depuis 30 ans jusqu'au jour où Serge achète un tableau entièrement blanc (si l'on cligne des yeux, on peut apercevoir de fins liserés blancs transversaux...). Serge présente à Marc son acquisition. Cette scène anodine est le point de départ d'un « cataclysme » entre les 3 amis. La pièce « ART » est aujourd'hui une référence, la 1^{ère} représentation a eu lieu le 28 octobre 1994 à la comédie Champs Élysées, interprétée par Pierre Vaneck, Fabrice Luchini et Pierre Arditi. Le spectacle reçoit, en 1995, 2 Molières. Elle a été traduite en 35 langues et mise en scène à Londres, Berlin, Chicago, Tokyo, Saint-Petersbourg, Bombay, Johannesburg, Buenos Aires, Tunis ou Bratislava. Il s'agit selon *Le Monde* de l'oeuvre dramatique française contemporaine la plus jouée sur les scènes internationales.



L'assemblée générale aura lieu le jeudi 12 janvier 2023 à partir de 18h30 à la salle annexe.

Au cours de celle-ci, le programme complet sera proposé aux membres de l'association. Outre la séance théâtrale à laquelle participera un acteur talentueux, bien connu des Morivains, Claude PHILIPPE, nous réfléchissons à l'organisation de deux autres manifestations dont une pourrait être dédiée aux enfants. Nous aimerions grossir les rangs de notre association par l'accueil de parents d'élèves pour étudier avec eux le choix d'un spectacle ; vous pouvez d'ores et déjà prendre contact au [0603550803](tel:0603550803).

En espérant vous voir nombreux lors de chacune de nos manifestations, votre présence sera ainsi un encouragement à poursuivre l'animation culturelle sur notre commune.

Dans cette attente, que la nouvelle année soit pour vous tous et tous les vôtres celle de la santé et du bonheur.



Bonne année!!

Jean-Pierre BRIENS

Président

A propos du Choucas des tours



Lorsque nous nous sommes installés à Morieux en 1980 avec ma famille, le Choucas des tours (*Coloeus monedula*) ne faisait pas partie de l'avifaune nicheuse de la commune. Depuis, les choses ont bien changé et depuis au moins 2 décennies, cette espèce s'est progressivement installée avec un effectif de plus en plus important. Cette progression des populations a été notée sur toute la Bretagne ainsi qu'au niveau national et cela n'est pas sans inconvénients pour le milieu agricole où l'espèce s'alimente aux dépens des différentes cultures (blé, maïs, choux...). Il convient également d'évoquer et de ne pas minimiser les nuisances sonores engendrées par la présence et les activités de ce corvidé.

Une récente étude menée sur le sujet confirme que les 2 paramètres principaux à la base de l'évolution démographique du Choucas sont d'une part, la **disponibilité en sites de nidification**, et d'autre part, la disponibilité en **ressource alimentaire** de qualité (réf.: *Acquisition de connaissances sur l'écologie du Choucas des tours (Corvus monedula) en région Bretagne– 2022– Université 1–Unité BOREA–MNHN–CNRS 8067–IRD207–UCN, UA*). Pour résumer, nous dirons que le gîte et le couvert sont les facteurs déterminants pour qu'une espèce s'installe de manière pérenne sur un territoire.

La présente note a pour but exclusif l'évocation du gîte que l'espèce a su trouver dans le bourg de Morieux et sa périphérie; elle expose également les dispositions possibles pour diminuer de manière significative ce facteur d'expansion. Le Choucas des tours est une espèce cavernicole pour sa nidification. Si les sites sont diversifiés, les plus utilisés sont d'origine anthropique (cheminées et trous dans les bâtiments, ruines, églises, ponts, etc.). De manière très exceptionnelle et rare, il peut construire un nid dans un arbre comme ce fut le cas à Morieux au printemps 2020 où il adopta un pin de Monterey (*Pinus radiata*) dans notre propriété mais qui s'avéra sans suite (absence de ponte?) (photo 2).



Nid dans pin de Monterey au Prétanné à Morieux en 2020 (photo 2 – D.D.)

En ce qui concerne les cheminées, un couple de Choucas peut obstruer le conduit par un amas très important de branches destinées à la confection de son nid. Le cas échéant, cette construction ne sera pas sans dommage pour le bon fonctionnement des appareils qui peuvent être raccordés aux conduits et peut entraîner des conséquences plus ou moins importantes et graves (*feux de cheminée, intoxication au monoxyde de carbone...*). Il convient donc de neutraliser cette possibilité de nicher dans les conduits de cheminée particulièrement appréciés par les Choucas, sans pour autant obstruer ces derniers s'ils ont une fonction bien précise. En Irlande, où le Choucas est présent dans de nombreuses localités, des dispositions simples ont été **adoptées et mises en œuvre par tous les propriétaires concernés par cette nuisance**. Il s'agit d'un simple cône métallique évidé, confectionné en fer rond et placé sur la partie haute du conduit (photos 1 et 3). Cette disposition n'empêchera pas l'écoulement de l'air ou des gaz brûlés mais deviendra un obstacle infranchissable pour les Choucas des tours.

Il conviendra également, et dans la mesure du possible, de calfeutrer les cavités et les passages existants qui subsistent dans les murs en pierres sur certaines constructions tout en préservant les petites fractures de quelques centimètres, favorables à l'accès et à la nidification des martinets noirs (*Les fau-cheurs d'azur—voir bulletin précédent*).



Ballyvaughan (Irlande)
le 4 mai 2018 (photo 1 - J.G.)



Ballyvaughan (Irlande)
le 4 mai 2018 (photo 3 - J.G.)

Rappelons enfin que le Choucas des tours est protégé à l'échelon international par la convention de Berne (*annexe III*) mais est également considéré comme susceptible d'être chassé (*annexe 11/2—directive oiseaux*).

En France, c'est l'arrêté ministériel du 29 octobre 2009 qui le classe dans les espèces protégées mais que l'article L. 411.2 permet la destruction d'un certain nombre d'individu par dérogation, « *afin de prévenir des dommages importants [...] et dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publique, s'il n'existe pas d'autre solution satisfaisante et si cela ne nuit pas à la survie de la population* ».

Jacques GAROCHE



Le 9 octobre dernier se tenait notre 5^{ème} édition de la Fête du Blé Noir.



Après ces deux années de crise sanitaire, nous avons eu plaisir à retrouver notre fête, les bénévoles ont répondu présents pour faire de celle-ci une réussite et grâce aux soutiens de nos partenaires, nous avons proposé de nombreuses animations pour les plus jeunes et les plus grands.



Le bilan est très positif à tout point de vue, au nom du Comité d'Animation, nous tenons sincèrement à remercier tous ceux qui ont participé de près ou de loin !

Vous pouvez d'ores et déjà prendre note de l'édition 2023 le dimanche 8 octobre.

C'est aussi l'occasion de vous annoncer que nous travaillons au quarantième anniversaire du Comité d'Animation, nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement.

Nous aurons plaisir à nous retrouver en Assemblée Générale et partager un repas convivial, le samedi 4 Mars 2023.

D'ici là, nous vous souhaitons un bonne fin d'année et de belles fêtes !

Pour le Comité d'Animation de Morieux,
Christelle LEVY, Co-Présidente

RECENSEMENT DE LA POPULATION



Chaque année l'Insee organise le recensement de la population. Pour cela, ils sont en partenariat avec les communes qui permet de compter toutes les personnes qui habitent sur le territoire français, quelle que soient leur origine et leur nationalité.



Lamballe-Armor , commune de plus de 10 000 habitants réalise tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon représentant 8% de leurs logements.

La collecte s'effectue entre janvier et février par des agents recenseurs accrédités et munis d'une carte professionnelle délivrée par la Mairie.

Le recensement est utile pour mieux connaître la population et répondre à ses besoins mais il est également, selon la loi, un devoir auquel chaque citoyen doit se conformer.

La municipalité vous remercie pour votre collaboration

SOLIDARITÉ



Chaque année, **1 million** de malades sont soignés.



1h de votre temps suffit à sauver 3 vies !



Chaque jour, nous avons besoin de **10 000 dons**.



Vous pouvez donner toutes les **8 semaines**.

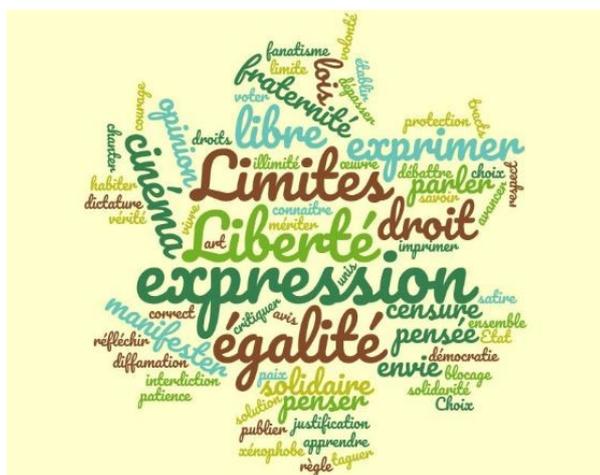


Qui peut donner son sang ?

Pour donner votre sang, vous devez :

- _ Etre âgé(e) de 18 à 70 ans
- _ Peser au moins 50kg
- _ Etre reconnu(e) apte au don lors de l'entretien préalable
- _ Etre muni(e) d'une pièce d'identité avec photo

CITOYENNETÉ



Vous avez la possibilité d'écrire librement vos articles pour les Échos de Morieux, nous tenons à vous rappeler que ce bulletin n'est pas un « journal » d'opinions! Si dans vos articles cela apparaît, nous devons appliquer la censure.

Nous vous remercions de votre compréhension.

ÉTAT-CIVIL

Naissances

09 octobre	CHOUPAULT Noëlia
27 novembre	MORICE Gabriel

Décès

14 octobre	MAGNAN Robert
05 novembre	MARIE Brigitte

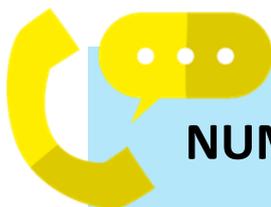
URBANISME

PERMIS D'AMÉNAGER

24, rue du Berry	DESBOIS Michel	Détachement d'un lot à bâtir
------------------	----------------	------------------------------

DÉCLARATION PRÉALABLE

615, Allée des Marronniers	HONGERLOOT Jean-Claude	Construction d'une pergola
----------------------------	------------------------	----------------------------



NUMÉROS UTILES

Mairie de Morieux

T 02 96 32 78 35

École de Charlie Chaplin Morieux

T 02 96 32 72 04

Police Municipale

T 02 96 50 14 40

Pompiers

T 18

Mairie de Lamballe-Armor

T 02 96 50 13 50

Garderie scolaire

T 02 96 32 81 68

CIAS

T 02 96 32 98 94

Pôle emploi

T 3949

AGENDA



Vœux Lamballe-Armor le lundi 9 janvier à 18h30 à la salle Pierre Lanoë



Assemblée Générale

Le jeudi 12 janvier à 18h30 à la salle annexe



Vœux du Maire délégué de Morieux, Pierrick BRIENS

Le vendredi 20 janvier à 18h30 à la salle Éole



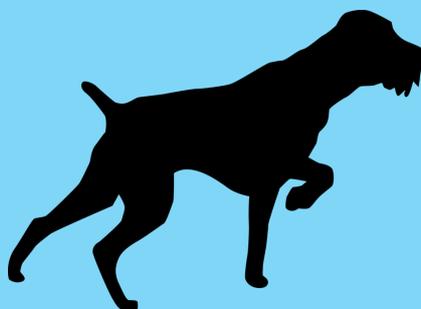
Art Mor' Zik

Spectacle le vendredi 3 février à la salle Éole à 20h30



Prochaines permanences de collectes de bouchons :

- ◇ Samedi 28 janvier
- ◇ Samedi 25 février



Jarret/frites des chasseurs repas à emporter à la salle Éole le samedi 25 février



Assemblée Générale Le samedi 4 mars à la salle Éole

